



# INFO – B L É

OCTOBRE 2006

La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

Bulletin n° 4

## *SAISON 2005-2006*

La Fédération vient de procéder à la fermeture des pools de la saison 2005-2006. Plusieurs producteurs nous ont d'ailleurs exprimé leur inquiétude face au délai d'exécution du paiement final. Plusieurs facteurs expliquent ce délai. D'abord, la FPCCQ a reçu la dernière livraison de producteurs à la fin du mois d'août; la Fédération a la responsabilité de procéder à la fermeture des pools dans un délai de soixante (60) jours après cette dernière livraison. La FPCCQ aura donc procédé à cette fermeture en une quarantaine de jours; ce qui est sujet à amélioration bien sûr, mais qui respecte tout de même le *Règlement*. Par ailleurs, la première année d'application de la mise en vente en commun du blé nous a permis de perfectionner notre compréhension du marché. Alors que nous avions prévu terminer les ventes aux utilisateurs finaux en début d'été, les intentions d'achat de ceux-ci se sont plutôt réparties jusqu'au mois d'août. De plus, au-delà des conditions et termes de vente du blé, il y avait aussi quelques délais liés à la fermeture des comptes avec les centres de services accrédités dans le contexte d'une première année d'activités. Enfin, il faut garder à l'esprit que toutes les étapes opérationnelles de la mise en place d'un outil de mise en marché collective sont, sans exception, au stade de rodage lors de la première année.

## *Calcul du prix net 2005-2006*

Le tableau 4 à la fin du bulletin trace le portrait des revenus *moyens* des ventes et des dépenses *moyennes* pour la saison 2005-2006. Vous y retrouvez aussi les montants moyens versés au paiement initial et au paiement intérimaire ainsi qu'au paiement final.

## *Section sur les revenus*

La première partie vous indique le prix de vente moyen aux acheteurs. Ce dernier est par la suite ajusté et standardisé afin d'obtenir un prix de base auquel s'ajouteront les primes/escomptes pour les particularités individuelles comme le grade, le taux de protéine et la variété, mais aussi pour d'autres paramètres de qualité (principalement le contenu en mycotoxines et en déchets lors des livraisons directes). Évidemment, se greffera aussi la prime à l'entreposage de 12 \$/t pour ceux qui ont entreposé à la ferme.

## *Section sur les charges au producteur*

Dans un premier temps, vous avez les frais chargés aux producteurs qui se rapportent principalement aux producteurs ayant livré à la récolte ou après entreposage mais avec plus de 1 % d'impuretés. Ces frais représentent les coûts de réception (classement et pesée) de 116 \$/voyage ainsi que de conditionnement et d'entrée au

centre de services de 22,50 \$/t. À ce stade-ci, certains producteurs ont eu aussi à déboursier des frais spécifiques de séchage et de transport jusqu'au centre.

### *Péréquation de certains frais de prise en charge postrécolte par les centres de services accrédités (CSA)*

Les habitudes d'achat des minoteries et des exportateurs nous ont amenés à faire transiter certains lots de blé propres (moins de 1 % d'impuretés) entreposés à la ferme par des centres de services accrédités. Ces derniers ont eu à traiter ce blé et à abaisser davantage le taux d'impuretés afin de répondre à certaines exigences particulières du marché. Ces frais de conditionnement et de réception ont dû être répartis (poolés) sur l'ensemble du blé propre (moins de 1 % d'impuretés) livré à partir de l'entreposage à la ferme. Ces frais représentent 6,68 \$/t et apparaissent dans la section frais chargés au producteur de votre rapport de paiement.

### *Frais chargés au pool*

Finalement, les frais chargés au pool représentent les frais de transport jusqu'à la minoterie, les frais de sortie de centre de services, les frais administratifs, les frais d'entreposage aux centres de services et les autres frais (intérêts, matériel de mesure des mycotoxines, mais aussi certains frais de transport et de réception).

Les chiffres apparaissant au tableau 4 ne reflètent pas le coût réel du service rendu à la tonne car ces frais peuvent à certaines occasions ne s'appliquer qu'à une partie du volume total.

### *Prix de vente moyen aux acheteurs*

Le prix de vente moyen du pool A, qui représente 90 % du volume mis en marché, a été de 205 \$/t sur une base livrée à l'utilisateur. Toutefois, la Fédération a pu obtenir des prix plus élevés sur certains marchés plus lucratifs. Il est clair qu'il faille augmenter les ventes sur ces marchés plus

rémunérateurs; ce qui se produira à mesure que la confiance s'installera pour le blé du Québec qui présente désormais plus d'uniformité. Conséquemment, pour la saison 2005-2006, une quantité importante de blé de bonne qualité s'est dirigée vers un marché moins lucratif qui recherche une qualité moindre. Cependant, il faut préciser que ce dernier marché permettait de bonifier la valeur de lots de blé qui déclassaient officiellement (blé fourrager) mais qui possédaient des qualités panifiables acceptables.

### *Blé fourrager 2005-2006*

Le prix de vente du pool de blé fourrager s'établit quant à lui à 114 \$. Il a été plutôt difficile de maximiser la valeur de ce pool pour la saison 2005-2006. La non-disponibilité d'espaces d'entreposage, à la ferme et dans les centres de services, a forcé les ventes à la récolte alors que le prix de tous les grains atteignait un creux. Le pool n'a pas pu profiter de la hausse du cours des grains sur le marché local observée pour les mois subséquents. Durant ce renforcement des prix, il a été possible de réaliser des ventes à des prix de 40 \$/t à 55 \$/t supérieurs à ceux observés à la récolte. Malheureusement, une majorité du volume avait déjà été écoulee à la récolte.

La situation s'est corrigée cette année alors qu'il a été possible de répertorier et d'obtenir l'espace d'entreposage nécessaire à une mise en marché ordonnée. Cependant, il n'est pas exclu que les marchés prennent une direction contraire et soient à la baisse en cours de saison.

### *Rencontre d'information*

La Fédération tiendra quelques réunions d'information sur la mise en vente en commun du blé afin de faire le bilan de la saison 2005-2006. Ces réunions devraient se tenir au cours des prochains mois. Ces dernières seront un moment privilégié pour transmettre vos idées afin d'améliorer le fonctionnement de la mise en vente en

commun. Vous serez avisé de la date et du lieu par votre syndicat régional de producteurs de cultures commerciales.

### *SAISON 2006 - 2007*

La deuxième saison est maintenant bien en marche. Comme vous le verrez dans les prochaines lignes, plusieurs modifications ont été apportées à la gestion des lots et à l'administration de la mise en vente en commun.

### *Enregistrement et déclaration des superficies*

Il est important que les producteurs s'enregistrent auprès de la Fédération avant de livrer car les CSA ne peuvent recevoir de blé si cette étape n'est pas réalisée. Les producteurs de semences et semenciers qui ont ou prévoient avoir en stock des lots de semence de blé en surplus (destinés au marché du blé panifiable) doivent aussi s'enregistrer auprès de la Fédération.

### *Entreposage à la ferme*

Les producteurs qui entreposent à la ferme doivent le signifier à la Fédération en remplissant et en lui faisant parvenir un certificat d'entreposage. Ce dernier doit être accompagné de résultats de tests de classement et de qualité réalisés par un CSA à partir d'échantillons représentatifs du contenu des silos. Ces informations doivent nous parvenir le plus rapidement possible afin que la Fédération puisse planifier la mise en marché de ces lots et profiter de toutes les bonnes occasions de vente qui se présenteront.

Il ne faut pas oublier d'envoyer votre déclaration de superficie en ASRA qui est votre preuve de production. Des visites de silos sont prévues dans certains cas. Le blé doit rester entreposé tant et aussi longtemps que la Fédération n'aura pas donné un avis de sortie. Un paiement initial ne pourra être versé pour ce blé entreposé avant que toutes ces étapes ne soient franchies. Ce paiement initial doit se limiter à la valeur attribuée au

blé fourrager car seul le classement à la livraison confirme la valeur réelle accordée.

### *Convention FPCCQ/Centres de services*

La convention amendée intervenue entre la Fédération et les organisations accréditées pour représenter les centres de grains, soit l'Association québécoise de l'industrie de nutrition animale et céréalière (AQINAC), l'Association des négociants en céréales du Québec (ANCQ) et la Coop Fédérée a été signée au mois d'août 2006. Comme nous l'exprimions dans un précédent bulletin, les parties ont réussi conjointement à mettre en place de nouvelles façons de gérer les lots de blé et ce dans un esprit visant à satisfaire les contraintes et besoins respectifs des deux parties. Ces améliorations ont pour effet d'augmenter l'efficacité de la gestion des lots; ce qui a une incidence directe sur les coûts de réalisation des services. En voici un résumé :

Type de frais	2006-2007	2005-2006
Analyse à l'entrée	96 \$/voyage	116 \$/voyage
Réception et conditionnement	15,00 \$/t	22,50 \$/t
Entreposage et sortie (frais de pool)	15,50 \$/t	15,50 \$/t

De plus, il faut rappeler que les aménagements au mode calcul des frais ont permis de mettre de côté les freintes associées aux pertes naturelles et aux pertes dues aux manipulations du blé sec. Cependant, ces pertes demeurent applicables sur le blé humide (voir le bulletin de juin 2006).

### *Lots de blé visé par le Règlement de mise en vente en commun*

Le Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine couvre toutes les **variétés** de blé destiné à la consommation humaine. Les variétés suivantes ont été mises en vente sur le marché de la consommation humaine en 2005-2006 par la Fédération:

25R23	25R47	25R49
59726	ACS9926	BLÉ 606
ALGOT	AQUINO	ARION
BARRIE	BLOMIDON	BRIO
DELTA	DRUMMOND	FUNDULA
FUNDY	HOFFMAN	MAXINE
MCKENZIE	MÉLANGE	NAPIER
ORLÉANS	PLATINUM	POLLET
QUANTUM	RUBY	SABLE
SAMPSON	SUPERB	TORKA
VOYAGEUR	WARTHOG	ZORRO

### *Prévision des prix de pool 2006-2007*

Le tableau 5 vous présente les prévisions de prix pour la saison 2006-2007 pour les différents pools. Les primes et escomptes applicables à la qualité et aux variétés devraient être similaires à ce qui a été en vigueur en 2005-2006. Toutes ces données demeurent des prévisions et pourraient varier au cours de l'année.

#### *Primes à la qualité*

Un système de prime à la propreté du blé a été mis en place pour 2006-2007. Tout lot de blé ayant moins de 1 % d'impuretés recevra une prime de 6 \$/t; ce qui correspond au coût de conditionnement du blé. Par ailleurs, la FPCCQ étudiera la possibilité de développer au-delà de 14 % l'échelle pour la prime à la protéine.

### *Avances intérimaires 2006-2007*

La Fédération prévoit bonifier le niveau du paiement intérimaire (versé en juillet) pour la saison 2006-2007. En 2005-2006, la somme du paiement initial et du paiement intérimaire représentait 80 % du prix total prévu sur la base de la valeur du blé qui transitait par les centres de services. Il est prévu d'augmenter ce pourcentage pour la saison actuelle. Néanmoins, la Fédération devra tenir compte du volume qu'il restera à mettre en marché à cette date et des risques de chute de prix. Nous étudions aussi la possibilité de verser la prime à l'entreposage lors du versement du paiement intérimaire.

### *Nouveau directeur*

La Fédération a procédé récemment à l'embauche de M. Ramzy Yelda à titre de directeur de la mise en marché du blé. Ce dernier a oeuvré au cours des 15 dernières années au sein de la Commission canadienne du blé à titre d'analyste des marchés et de directeur de vente du blé sur plusieurs marchés internationaux. M. Yelda a obtenu son baccalauréat et sa maîtrise en économie de l'Université de Montréal. Entré en fonction le 5 septembre, il remplacera donc M. Mousseau qui, à titre de consultant, avait accepté le mandat de mettre en place les outils nécessaires à la mise en vente en commun.

### *AUTRES MODIFICATIONS À ÉTUDIER EN COURS D'ANNÉE*

#### *Gestion des chargements incomplets*

La Fédération étudie différentes options afin de diminuer les coûts associés aux frais de classement et de transport pour les lots résiduels (fonds de silos). Elle profitera aussi de l'occasion pour se pencher sur la nature du partage de ces coûts entre les producteurs. Ces mesures entreraient en vigueur en 2007-2008.

### *Bons de pesée et destination réelle des lots*

La saison 2007 - 2008 devrait aussi entraîner des modifications au bon de livraison quant à l'information sur la destination finale du blé. Actuellement, ce bon ne fait mention que du classement officiel. Dans plusieurs cas, le blé classe « fourrager » selon les normes canadiennes mais se destine quand même au marché du blé panifiable. Dans ces cas, la Fédération transfère au producteur les revenus attribuables au marché du blé panifiable qu'il ne peut constater qu'à la remise du paiement initial. Environ 20 % du blé livré aux CSA était touché par cette problématique en 2005-2006.

**Tableau 1. État de la situation sur les volumes mis en marché pour 2005 - 2006**

<b>Hectares enregistrés</b>	<b>42 760</b>
<b>Tonnes déclarées</b>	<b>90 720</b>
<b>Total des tonnes de blé livré aux Centres de services</b>	<b>63 660</b>
<b>Tonnes entreposées à la ferme</b>	<b>27 060</b>

**Tableau 2. Primes et escomptes en fonction du grade et du taux de protéine (\$/t) pour la saison 2005-2006**

	Protéine (%)					
	11,5	12,0	12,5	13,0	13,5	14,0+
<b>Grade 1</b>	-15	-1	+3	+4	+7	+8
<b>Grade 2</b>	-18	-4	0	+1	+4	+5
<b>Grade 3</b>	-36	-22	-18	-17	-14	-13

**Tableau 3. Primes et escomptes pour la variété pour la saison 2005-2006**

VALEUR DE BASE DU POOL A	
AC Barrie	<b>Aucun escompte</b>
AC Brio, AC Voyageur, Orléans, McKenzie	<b>Escompte de 3,50 \$/t</b>
Aquino, AC Drummond, Algot, AC Pollet, Arion	<b>Escompte de 6,00 \$/t</b>
Autres variétés dont: SS Blomidon, AC Napier, Torka, SS Fundy, Hoffman	<b>Escompte de 10,00 \$/t</b>
Blé livré directement avec plus de 1% de déchets	<b>Escompte de 10,00 \$/t</b>

**Tableau 4. Bilan de la saison 2005-2006 (\$/t)**  
(Pour un grade 2 – 12,5 % de protéines, Pool A, C, D, E)

	<b>Pool A</b> Blé roux de force de printemps	<b>Pool C</b> Blé rouge de force d'hiver	<b>Pool D</b> Blé rouge tendre d'hiver	<b>Pool E</b> Blé roux ou rouge de force (autres que A ou C)	<b>Pool F</b> Blé fourrager
<b>REVENUS</b>					
Prix à l'acheteur	204	187	126	189	114
Prix à l'acheteur- standardisé pour l'entreposage *	199	184	125	183	111
<b>CHARGES</b>					
<b>Frais chargés au producteur</b>					
Classement, Réception et conditionnement (116\$/voyage+ 22,50 \$/t) ou 6,68\$/t	26.00	26.00	26.00	26.00	2.00
<b>Frais chargés au pool</b>					
Transport vers minoteries	5.55	3.38	0.00	4.77	0.61
Entreposage	5.22	8.09	1.62	6.24	0.50
Sortie du blé des centres	0.57	0.03	0.00	0.39	0.12
Frais administratifs	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
Autres frais	5.68	4.49	3.47	6.31	1.60
<b>Sous-total</b>	<b>20.02</b>	<b>18.99</b>	<b>8.09</b>	<b>20.71</b>	<b>5.83</b>
<b>Prix net pour le blé entreposé aux centres de services avec plus de 1% d'impuretés</b>	<b>152.98</b>	<b>139.01</b>	<b>90.91</b>	<b>136.29</b>	<b>103.17</b>
<b>1% et moins d'impuretés</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>
<b>Prix net pour le blé entreposé à la ferme avec plus de 1% d'impuretés</b>	<b>164.98</b>	<b>151.01</b>	<b>102.91</b>	<b>148.29</b>	<b>115.17</b>
<b>1% et moins d'impuretés</b>	<b>184.30</b>	<b>170.33</b>	<b>122.23</b>	<b>167.61</b>	<b>n.a.</b>
<b>Paiements versés</b>	<b>126.00</b>	<b>126.00</b>	<b>99.00</b>	<b>112.00</b>	<b>89.50</b>
<b>Paiement final</b>					
<b>Pour le blé entreposé aux centres de services avec plus de 1% d'impuretés</b>	<b>26.98</b>	<b>13.01</b>	<b>-8.09</b>	<b>24.29</b>	<b>13.67</b>
<b>1% et moins d'impuretés</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>
<b>Pour le blé entreposé à la ferme avec plus de 1% d'impuretés</b>	<b>38.98</b>	<b>25.01</b>	<b>3.91</b>	<b>36.29</b>	<b>25.67</b>
<b>1% et moins d'impuretés</b>	<b>58.30</b>	<b>44.33</b>	<b>23.23</b>	<b>55.61</b>	<b>n.a.</b>

\* Note: Ce prix n'inclut pas la prime de qualité. Les prix de référence pour les producteurs incluant les primes d'entreposage et de qualité sont: 193 \$ pour le Pool A, 188 \$ pour le Pool C, 140 \$ pour le Pool D et 184 \$ pour le Pool E.

**Tableau 5. Prévisions 2006 – 2007 (\$/t)**

(Pour un grade 2 – 12,5 % de protéines, Pool A, C, D, E)

	<b>Pool A</b> Blé roux de force de printemps	<b>Pool C</b> Blé rouge de force d'hiver	<b>Pool D</b> Blé rouge tendre d'hiver	<b>Pool E</b> Blé roux ou rouge de force (autres que A ou C)	<b>Pool G</b> Blé fourrager
<b>REVENUS</b>					
Prix à l'acheteur	215	195	160	205	150
Prix à l'acheteur- standardisé pour les primes, escomptes et l'entreposage	210	190	155	200	148
<b>CHARGES</b>					
<b>Frais chargés au producteur</b>					
Classement, Réception et conditionnement (96\$/voyage+ 15,00 \$/t)	18.00	18.00	18.00	18.00	11.00
Frais chargés pour le blé entreposé à la ferme et livré aux centres de service ou aux minoteries avec moins de 1% d'impuretés	7.00	7.00	n.a.	7.00	n.a.
<b>Frais chargés au pool</b>					
Transport vers minoteries	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Entreposage	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Sortie du blé des centres	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Frais administratifs	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
Autres frais	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Sous-total</b>	<b>21.00</b>	<b>21.00</b>	<b>6.00</b>	<b>21.00</b>	<b>12.00</b>
Prix net pour le blé livré à la récolte et entreposé aux centres de services avec plus de 1% d'impuretés	171.00	151.00	131.00	161.00	125.00
<b>1% et moins d'impuretés</b>	<b>177.00</b>	<b>157.00</b>	<b>137.00</b>	<b>167.00</b>	<b>n.a.</b>
Prix net pour le blé entreposé à la ferme avec plus de 1% d'impuretés	183.00	163.00	143.00	173.00	148.00
<b>1% et moins d'impuretés</b>	<b>194.00</b>	<b>169.00</b>	<b>149.00</b>	<b>184.00</b>	<b>n.a.</b>
Paiement initial pour le blé livré à la récolte (blé entreposé à la ferme 91,50 \$)	132.00	114.00	99.00	118.00	91.50
<b>Paiements à venir</b>					
Pour le blé livré à la récolte et entreposé aux centres de services avec plus de 1% d'impuretés	39.00	37.00	32.00	43.00	33.50
<b>1% et moins d'impuretés</b>	<b>45.00</b>	<b>43.00</b>	<b>38.00</b>	<b>49.00</b>	<b>n.a.</b>
Pour le blé entreposé à la ferme avec plus de 1% d'impuretés	91.50	71.50	51.50	81.50	56.50
<b>1% et moins d'impuretés</b>	<b>102.50</b>	<b>77.50</b>	<b>57.50</b>	<b>92.50</b>	<b>n.a.</b>

Tableau 6. État de la situation sur les volumes mis en marché 2006 - 2007

Hectares enregistrés	30 900
Blé (t) déjà livré aux Centres de services	25 000
Tonnes déclarées	87 650



*POUR TOUTE INFORMATION*

**La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec**

**Maison de l'UPA**

555, boul. Roland-Therrien, bureau 505  
Longueuil (Québec) J4H 4G4

Téléphone : 450.679.0540  
Télécopieur : 450.679.6372  
Courriel : [fpccq@fpccq.qc.ca](mailto:fpccq@fpccq.qc.ca)  
Internet : [www.fpccq.qc.ca](http://www.fpccq.qc.ca)

